

LOCAUX SITUES 47 RUE BONNAOUS LE BOUSCAT
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET DE REMBOURSEMENT
DE FRAIS
AU PROFIT DE
BORDEAUX METROPOLE SANS TRANSFERT DES CHARGES DU
PROPRIETAIRE.ANNEXE.

Acte certifié exécutoire

Reception par le préfet : 26/01/2016

Publication : 26/01/2016

- 1) Nombre total d'agents dans les locaux : 53

- 2) Nombre d'agents mutualisés dans les locaux : 15

- 3) *Nombre d'agents transférés occupant les locaux : 22*

- 4) Nom du responsable sécurité sur le site :Monsieur Hervé Dubernet Directeur des Services Techniques de la ville du Bouscat.

- 5) Nettoyage des locaux réalisé par :Le nettoyage des locaux est pris en charge par la mairie du Bouscat qui procède à l'aide d'un prestataire .Le remboursement de ces frais sera réalisé par Bordeaux Métropole au prorata de la surface occupée par les agents métropolitains.

- 6) Montant total annuel des dépenses liées aux fluides : Les dépenses liées aux fluides seront payées par la mairie du Bouscat et refacturées à Bordeaux Métropole au prorata de la surface occupée par les agents métropolitains.L'estimation annuelle des fluides s'élève à 35 000 euros.